

## Bujumbura s'inscrit en faux contre la "politisation" des droits humains

@rib News, 15/12/2016 - Source Xinhua Le gouvernement du président Pierre Nkurunziza s'inscrit en faux contre la "politisation" de la question des droits humains au Burundi par certaines puissances et organisations étrangères depuis l'éclatement d'une nouvelle crise au pays en 2015, a déclaré jeudi M. Martin Nivyabandi, ministre burundais des Droits de la personne humaine. Le ministre Nivyabandi dressait un état des lieux sur les droits humains au Burundi devant le Sénat, la chambre haute du parlement bicaméral burundais.

Le 20 septembre 2016, le conseil des droits de l'Homme des Nations unies basé à Genève a publié un rapport d'une "Enquête indépendante des Nations unies sur le Burundi" (EINUB) qui parle de "violations massives" des droits humains dans le pays depuis l'éclatement de la crise électorale burundaise d'avril 2015. "Dans les années à venir, le gouvernement burundais veut se battre contre la politisation des droits de l'Homme à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Car, les rapports ad hoc jusqu'ici produits sur le Burundi sont biaisés, erronés et non fondés sur les faits. Car, dorénavant, nous allons enclencher la consolidation des synergies mondiales pour accélérer la dépolitisation de la question des droits humains au Burundi et sous d'autres cieux. L'enjeu majeur ici est que les droits de l'Homme n'aient plus de vernis politique, mais qu'ils soient traités techniquement", a-t-il souligné. Dans les années à venir, a-t-il ajouté, le Burundi mettra l'accent sur la protection des "droits socio-économiques et culturels" sans lesquels la promotion des droits civils et politiques serait un leurre. Le 25 avril 2016, le Burundi avait fait l'objet d'un examen préliminaire par le Bureau de la procureure de la Cour pénale internationale (CPI), la Gambienne Fatou Bensouda. Dans son examen préliminaire, le Bureau de la procureure Bensouda, précisé qu'il a reçu, au titre de l'article 15 du Statut de Rome portant sur la création de la CPI, 23 communications relatives à la situation des droits humains au Burundi. "Ces communications sont mensongères. Elles ont été déposées par les présumés criminels poursuivis par la justice burundaise, pour avoir commis différents crimes et délits prévus et punis par la loi pénale burundaise et qui font l'objet de mandats d'arrêt internationaux", a déclaré, pour sa part, devant la chambre haute du parlement bicaméral burundaise, Aimée Laurentine Kanyana, ministre burundaise de la Justice. Le Burundi, a-t-elle insisté, a rejeté le rapport EINUB du 20 septembre dernier, parce qu'il repose sur des indicateurs "non quantifiables, non fiables et non vérifiables", et donc, "qui n'engage que ses auteurs". Le président du Sénat, Révérien Ndikuriyo, a réagi vis-à-vis des plaidoyers des deux ministres en promettant que cette chambre haute du parlement ne manquera jamais d'être aux côtés du gouvernement burundais dans la défense de l'image de marque du Burundi dans le concert des nations. Sur ce, il a demandé au gouvernement burundais de penser, dans un futur proche, à la "définition d'une feuille de route" des relations politiques entre le Burundi et la Belgique (ancienne puissance tutélaire de 1916 à 1962) pour que les relations bilatérales belgo-burundaises "ne souffrent plus d'aucun nuage". A ce sujet, la ministre Kanyana a laissé entendre qu'à l'heure actuelle, le gouvernement burundais privilégie encore les "créneaux diplomatiques" dans une vision "d'assainir" les relations politiques entre le Burundi et son ancienne puissance tutélaire belge, qui a pris le relais de l'Allemagne en 1916 au lendemain de la fin de la Première Guerre mondiale.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});